



Compte-rendu de la CAPA restreinte « Recours » du 22 janvier 2020

Présents:

DPE : Mme Duport (DRH) excusée, M. Doreau (chef de la DPE), Mde Chadouteau (adjointe à la chef de la DPE), Mdes Moreau-Godest et Fontaine (cellule de gestion collective), Mde Tijou (bureau de gestion individuelle des Psy-EN).

Administration : Mme Vieux (CSAIIO).

Personnels : 3 représentants SNES-SNUipp-FSU, 1 représentante SGEN.

Suite à la lecture de notre déclaration préalable et à l'envoi en amont de nos questions diverses, Mr Doreau nous répond :

– sur le recrutement psy-EN-EDA pour la circo Angoulême Sud. Il a pris attache auprès du Rectorat de Bordeaux pour appel à candidature sur cette zone du sud de l'académie. M. Doreau précise qu'il est en contact avec les Rectorats des académies limitrophes pour les zones rurales excentrées (ex : Montmorillon et Nord Deux Sèvres). Un recrutement est en cours suite au départ en retraite d'une collègue en 86.

– suite à la rencontre du mois de décembre, sur la question des moyens alloués aux Psy-EN-EDA : M. Doreau a précisé qu'un plan pluri-annuel d'équipement est en cours. Dans chaque DSDEN, un référent prendra attache auprès des collectivités territoriales pour suivre ce dossier. Les commissaires paritaires suivront de très près les avancées de ce dossier et informeront les personnels.

– Le poste de DCIO de Bressuire est « neutralisé suite à arbitrage académique ». Madame Vieux précise qu'il y a eu pour la rentrée 2019 un appel à candidature élargi aux académies limitrophes. Elle ajoute qu'il n'y a pas de consigne ministérielle à ce jour. Suite à notre demande, madame Vieux nous confirme qu'un appel à candidature destinés aux Psy-EN-EDO titulaires sera lancé en fin d'année pour un faisant fonction à la rentrée de septembre 2020.

– Nous avons interpellé Madame Vieux concernant le déploiement des formations des professeurs pour l'accompagnement à l'orientation et fait part des inquiétudes des collègues concernant le devenir de nos missions. Nous avons cité l'exemple de l'outil « 54h inside » avec la mise à disposition pour les profs d'outils nécessitant des compétences de psychologues (photolangage...). Madame Vieux précise que ce sont des outils déjà existant qui y ont été rassemblés. Elle cite les résultats d'une enquête OVE précisant que les élèves considèrent le PP comme l'interlocuteur principal pour l'orientation. Elle précise qu'il s'agit de mieux formaliser le travail de complémentarité entre professeurs principaux et psy-EN-EDO : *commentaire de la FSU, comme s'il n'existait pas déjà ! Cet argument ne saurait justifier le transfert des missions des Psy-EN-EDO sur les professeurs.*

– Concernant le CIO de La Rochelle, madame Vieux nous précise qu'une solution de relogement est en cours. Nous avons relayé l'inquiétude des collègues quant à la période de transition (fin de bail en avril) étant donné le manque d'informations précises.

La DPE nous a communiqué des statistiques académiques sur les RDV de carrière et les recours. Nous avons demandé la répartition EDA / EDO avec les avis Recteur/Rectrice reçus. Nous avons rappelé les textes sur la répartition hommes – femmes : cette donnée statistique ne nous a pas été communiquée.

Pour la campagne 2017-2018, il y a eu 7 RDV 3 de carrière dont 6 Psy-EN-EDO et 1 Psy-EN-EDA : pas d'information sur la répartition des avis « très satisfaisant » et « excellent ». La DPE n'avait pas les éléments en séance.

Pour la campagne 2018-2019, il y a eu 12 RDV 3 de carrière avec 7 avis « très satisfaisant » et 5 avis « excellent ». La DPE a répondu à notre demande : 6 EDO « très satisfaisant » et 1 EDA « très satisfaisant », 2 EDO « excellent » et 3 EDA « excellent ». A notre question des critères de décision pour l'attribution finale « excellent », M. Doreau a précisé que c'est le nombre de croix des évaluateurs primaires dans la colonne « excellent » qui fait le classement entre les collègues et le contingentement à 30% détermine « la barre » d'accès à cette valeur professionnelle « excellente ».

Nous avons continué à dénoncer ce système méritocratique source d'injustice d'autant que les évaluateurs primaires diffèrent entre psy-EN-EDO, psy-EN-EDA et DCIO !

Nous avons étudié en séance la demande de recours d'un.e collègue (RDV 3 de carrière) : l'administration est restée sourde à nos arguments. M. Doreau a mis au vote la demande de révision à la hausse de l'appréciation finale de la Rectrice. Les représentants des personnels ont unanimement voté contre le maintien de l'appréciation (3 voix) et les représentants de l'administration ont voté pour (2 voix). La rectrice aura le dernier mot mais avec 3 voix « contre » nous souhaitons que l'avis des personnels soit prépondérant.

Monsieur Doreau a failli nous rassurer quant à la tenue de CAPA l'an prochain. Nous continuons à dénoncer la disparition de toutes les instances dans lesquelles les commissaires paritaires, représentants élus des personnels, défendent les droits des collègues. Cette année, les mouvements de mutation inter et intra ne seront plus contrôlés par les représentants élus des personnels.

Les commissaires paritaires du SNUIPP-FSU et SNES-FSU